



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000877

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) **Beure :** Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Gennevilliers :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Miserey Salines :** Marcel FELT **Noironne :** Bernard MADOUX **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Roche lez Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thoraise :** Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOUI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

Rapporteur : Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB

Statut : Association Loi 1901

Nom du Président : Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Siège : Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont - 25000 Besançon

Institutions membres :

1^{er} collège - les membres fondateurs : CAGB - CG25 - Etat

2^{ème} collège - les membres de droit : SMSCoT - Ville de Besançon - Conseil Régional de Franche-Comté,

CC du Val Saint-Vitois - CC du Val de la Dame Blanche - CC de Vaîte Aigremont - CC des Rives de l'Ognon - CC de la Bussière

3^{ème} collège : les 58 autres communes du Grand Besançon

4^{ème} collège : Caisse des Dépôts et Consignations - Chambre d'Agriculture du Doubs - Chambre des Métiers du Doubs - CCID - Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs - Sybert - Syndicat BTC

Représentants de la CAGB : 16 membres (F. Allemann, B. Astric, A. Baverel, N. Bodin, P. Bontemps, J-P. Dillschneider, D. Gendraud, N. Guillemet, M. Lethier, B. Moyse, C. Oytana, F. Presse, J-P. Prost, B. Ronzi, S. Rutkowski, A. Viennet)

Budget 2009 :

Fonctionnement : 1 152 343 €

Participation de la CAGB : 400 000 € (35 %)

L'AudaB fonctionne sur la base d'un programme d'activité pluriannuel et partenarial. Ce programme de travail est la synthèse des attentes des partenaires de l'agence. En voici la déclinaison 2008/2009 des quatre grandes missions de l'agence.

I. Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire

L'AudaB s'est toujours fortement impliquée dans la prospective et les politiques d'aménagement du territoire en intervenant notamment à différentes échelles : grands territoires, agglomération et au-delà avec le SCoT, trans-départementaux avec les politiques d'accueil de la grande vitesse ferroviaire...

A/ Les grands dossiers en 2008...

L'AudaB a été associée, aux côtés de la Mission Prospective et Stratégie (MIPS), à la préparation du projet de territoire du Grand Besançon, en continuant notamment son travail sur le rayonnement de l'agglomération.

L'agence a été sollicitée par la Caisse des dépôts et consignations, l'Université de Franche-Comté et la MIPS pour contribuer à réaliser le dossier de candidature « plan campus ».

Elle a accompagné ses partenaires, dans le cadre de l'accueil de la grande vitesse ferroviaire. L'agence a accompagné le Grand Besançon dans la mise en place de sa stratégie de développement de l'immobilier tertiaire. Enfin, en 2008, année d'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco, l'agence a continué son assistance à la Ville de Besançon et au réseau des sites majeurs de Vauban.

B/ ... en 2009

L'AudaB poursuit l'accueil de la LGV et dans ce cadre, le schéma d'aménagement et de développement du secteur nord et l'étude sur les complémentarités de développement du périmètre de la nouvelle gare TGV (Haute-Saône – Nord du Grand Besançon). Un diagnostic est en cours de réalisation, sur le périmètre des aires urbaines de Vesoul et de Besançon, étendu aux Communautés de Communes haut-saônoises du Val de Pomes, de la vallée de l'Ognon, des Monts de Gy, du Pays Riolais et du pays de Montbozon.

La Région Franche-Comté a décidé d'adhérer aux agences d'urbanisme de Besançon, de Montbéliard et de Belfort. Elle souhaite disposer d'une vision régionale élargie des territoires urbains afin d'identifier comment les dynamiques en cours s'articulent ou non avec les stratégies d'aménagement des principaux acteurs régionaux sur l'ensemble du territoire.

II. Observer et analyser le territoire, développer le centre de ressources

L'observation de notre territoire est un outil indispensable pour l'aide à la décision et à l'information. Elle permet de dégager les forces et faiblesses du territoire, d'observer les évolutions qui se sont produites, de faire émerger les tendances pour l'avenir et d'éclairer ainsi les décisions du futur : connaître pour comprendre, comprendre pour agir.

A/ Les grands dossiers en 2008...

Le développement du centre de ressources s'est poursuivi grâce au recueil de nouvelles données statistiques, à l'accroissement de la production cartographique et la mise en place du centre de documentation. L'activité autour des différents observatoires de l'AudaB (habitat, économique, scolaire, déplacements) a été soutenue en 2008. L'Agence a mis l'accent sur une dynamique de communication et d'information.

B/ ... en 2009

Afin de répondre aux nouveaux besoins de ses partenaires, l'AudaB va créer, au cours de cette année, deux nouveaux observatoires, l'un basé sur le tourisme, la culture et le sport, et l'autre (observatoire socio-urbain) se penchera sur les évolutions des quartiers et l'évaluation du CUCS. L'Agence s'attachera également à finaliser son centre de documentation.

III. Assister les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans la définition de leurs politiques et projets

La planification est une des missions fondatrice et historique de l'agence d'urbanisme. L'AudaB accompagne ses partenaires durant tout le processus d'élaboration des documents de planification territoriale et les assiste dans la mise en œuvre de projets validés. La planification se décline à différentes échelles (PLU, SCOT) et selon les thématiques (PLH, PDU...).

A/ Les grands dossiers en 2008...

Les travaux concernant l'élaboration du SCoT se sont poursuivis tout en préparant sa future mise en œuvre.

L'AudaB a apporté son expertise concernant l'habitat sur différentes actions (mise en œuvre du programme local de l'habitat, le projet « Fontaine-éco »). Elle s'est également investie dans des projets de logements pour les personnes âgées et de créations de crèches intercommunales.

L'AudaB a poursuivi son accompagnement du Grand Besançon dans le montage de projet de protection et de valorisation des collines de l'agglomération et de la vallée du Doubs.

La problématique des déplacements a été au cœur de différents travaux de l'agence, notamment avec sa participation dans l'élaboration du nouveau Plan de Déplacements Urbains et l'étude menée concernant les coûts liés à l'éloignement résidentiel.

L'agence reste fidèle à sa mission d'assistance aux communes... mais fait néanmoins évoluer ses outils et son accompagnement au service des collectivités.

B/ ... en 2009

En 2009, l'agence poursuivra son assistance au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT. Elle participera aux différentes instances du SMSCoT et apportera les éléments nécessaires à l'information des élus, à l'organisation et l'alimentation des débats. Elle élaborera des documents qui seront soumis aux élus pour la phase d'arrêt du document qui devrait intervenir en 2010.

L'AudaB continue en 2009 d'accompagner les communes dans l'élaboration des PLU et cartes communales.

Concernant la déclinaison des politiques de l'habitat, l'agence apporte son expertise pour appréhender les modes de développement de l'habitat à l'échelle du SCOT et accompagne les élus dans la mise en œuvre du PLH. L'AudaB met ses compétences au service des collectivités pour la mise en place de leurs stratégies d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées (créations de maisons d'accueil rurales pour personnes âgées – ou crèches intercommunales et interentreprises).

L'Agence continue d'accompagner le Grand Besançon dans l'élaboration du nouveau Plan de Déplacements Urbains et la création de l'outil de veille des effets du futur TCSP.

IV. Aider à la définition et au montage de projets cohérents, intégrés et durables

L'intervention de l'AudaB porte sur tous les actes d'aménagement présentant un enjeu sur l'organisation et l'aménagement du territoire communal ou intercommunal. L'AudaB s'assure de l'opportunité, de la cohérence et de la pré-faisabilité des projets d'aménagement et d'urbanisme envisagés par les communes (expression des besoins, programme, analyse de site, scénarios de projet, faisabilité spatiale, juridique...). Elle veille également à considérer chaque projet comme un élément de la mise en œuvre d'un projet de territoire plus vaste dessiné par le SCoT, le PLH...

A/ Les grands dossiers en 2008...

L'AudaB a apporté son assistance technique concernant le devenir du jardin botanique et a investi le projet urbain à grande échelle avec la démarche stratégique, programmatique et partenariale « coeur d'agglomération ». En lien avec cette démarche, l'AudaB recherche une cohérence sur les premiers sites en mutation du centre ville, pour une aide à la décision prospective. Concernant les projets communaux et intercommunaux, l'AudaB s'est réorganisée et a formalisé la prise de commande. L'année 2008 a permis à l'AudaB de se positionner plus fortement sur la programmation urbaine et le projet d'urbanisme.

B/ ... en 2009

Au cours de cette année, l'agence assurera le suivi de l'étude de programmation et de faisabilité concernant le futur jardin botanique en s'assurant du respect du cahier des charges, en organisant les réunions de travail avec le prestataire et les commanditaires, en facilitant le déroulement de l'étude, dans l'objectif de proposer, avant la fin de l'année, des premiers éléments de choix au comité de pilotage.

Quant à son assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un PLU multicommunal autour de la gare TGV, l'AudaB a finalisé le dossier de consultation en vue du lancement de l'appel public à la concurrence qui a été effectué au cours du 1er trimestre. Elle continue d'assurer un accompagnement des quatre communes tout au long de l'année, notamment dans le choix du prestataire (analyse des offres, mise au point du marché) et dans l'exécution technique et administrative de l'étude.

L'AudaB accompagnera le Grand Besançon dans le pilotage des études nécessaires à l'actualisation du diagnostic et à la définition des enjeux des espaces concernés par l'étude de protection et valorisation des collines, ainsi que dans les phases d'élaboration des outils qui seront retenus sur chacune des 13 communes participantes.

Pour l'étude « cœur d'agglo », l'objectif pour 2009 est de parvenir à dégager et à faire partager par tous les acteurs des scénarios de convergence sur lesquels la programmation des différents sites mutables du centre élargi pourra se baser. Parallèlement et conjointement à la finalisation de cette étude, l'agence interviendra plus précisément aux côtés de la Ville de Besançon et des propriétaires fonciers et immobiliers (Etat, CHU, UFC, CG25) sur la programmation et l'aménagement des autres sites qui restent encore aujourd'hui en questionnement et qui devront trouver une ou des affectations nouvelles.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 24 SEP 2009

Pour extrait conforme,

Le Président